

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RG2204 Linguistique et didactique du néerlandais 2.2			
Ancien Code	PERG2B24LDN2	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEGB2240		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Caroline MALENGREAU (caroline.malengreau@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Anne HANSSENS (anne.hanssens@helha.be) Mélanie BAELEN (melanie.baelen@helha.be) HELHa Loverval Gladys HARDY (gladys.hardy@helha.be) Eric NICAISE (eric.nicaise@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Selon activité : Néerlandais, Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant.e continuera à développer des compétences langagières (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale avec/sans interaction, expression écrite) et culturelles de la langue visée. L'étudiant.e sera également amené.e à découvrir et à mettre en place des démarches didactiques.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable de décoder, de décrire, d'interpréter et de produire des messages oraux et écrits d'un niveau B2 (selon les critères du CECRL). Pour y parvenir, il/elle mobilisera, d'une part, les savoirs linguistiques adéquats et, d'autre part, des notions culturelles et littéraires en relation avec la langue enseignée.

II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable de mettre en place les démarches didactiques en lien avec l'enseignement des compétences écrites et orales, et l'enseignement du vocabulaire et de la grammaire, en se référant notamment aux documents officiels et aux manuels scolaires.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERG2B24LDN2A Linguistique et didactique du néerlandais 2.2 75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERG2B24LDN2A Linguistique et didactique du néerlandais 2.2 50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation prendra la forme d'une épreuve intégrée (une seule ou plusieurs épreuve(s)).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Linguistique et didactique du néerlandais 2.2			
Ancien Code	6_PERG2B24LDN2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEGB2241		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Caroline MALENGREAU (caroline.malengreau@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Néerlandais		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant.e continuera à développer des compétences langagières (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale avec/sans interaction, expression écrite) et culturelles de la langue visée. L'étudiant.e sera également amené.e à découvrir et à mettre en place des démarches didactiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquis d'apprentissage terminaux:

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage spécifiques:

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable de décoder, de décrire, d'interpréter et de produire des messages oraux et écrits d'un niveau B2 (selon les critères du CECRL). Pour y parvenir, il/elle mobilisera, d'une part, les savoirs linguistiques adéquats et, d'autre part, des notions culturelles et littéraires en relation avec la langue enseignée.

II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable de mettre en place les démarches didactiques en lien avec l'enseignement des compétences écrites et orales, et l'enseignement du vocabulaire et de la grammaire, en se référant notamment aux documents officiels et aux manuels scolaires.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Etendre et approfondir :

- sa connaissance du vocabulaire et du langage idiomatique de la vie courante au travers de thèmes sélectionnés par l'enseignant ;
- sa connaissance du système phonologique de la langue cible.

Découvrir :

- le métalangage inhérent à la profession
- le lexique pragmatique du discours: marqueurs de discours, différents registres, organisateurs logiques.

Enseigner les compétences communicationnelles au travers des savoirs linguistiques

Construire des séquences de leçons.

Démarches d'apprentissage

Lors des séances en présence de l'enseignant.e, les étudiant.es seront amené.es à améliorer les quatre compétences par la réalisation d'exercices divers et de présentations orales. Toutes ces parties seront données le plus possible de manière interactive.

Les étudiant.es seront amené.es à concevoir et présenter des activités d'enseignement

Il y aura une alternance entre apports théoriques, exercices pratiques et réflexions sur les productions orales et écrites.

Les étudiant.es seront amené.es à utiliser les NTIC et d'autres supports en ligne.

Les étudiant.es découvriront et utiliseront différents manuels scolaires afin de faciliter leur appropriation à plus long terme.

Lors des moments de travail en autonomie, les étudiant.es seront amené.es à :

- rechercher des informations ;
- concevoir des activités d'enseignement;
- préparer différentes tâches orales et écrites;
- acquérir des éléments linguistiques

en lien avec les thématiques, aspects culturels et didactiques sélectionnés par/avec l'enseignant.e.

Dispositifs d'aide à la réussite

La participation active au cours est essentielle.

L'enseignant se tient à la disponibilité des étudiants pour répondre aux questions éventuelles sur la matière abordée en cours et durant les moments de travail en autonomie encadrée.

Des exercices complémentaires de remédiation peuvent être fournis à la demande de l'étudiant.

Des feedbacks réguliers sont donnés à l'étudiant.

L'étudiant a également la possibilité de bénéficier du tutorat.

Sources et références

- BAELEN M., DEGRAVE P., DE RYCKE K., HILIGSMANN P. (2018) Néerlandais - Comprendre et exploiter des textes d'actualité. De Boeck supérieur.
- CLAUX E., TYSENS Ch. Fiches d'interaction orale. Ministère de la Communauté Française.
- DIELTJENS L., CLAES M-T., VANPARYS J., ALKEMA P., LODEWYCK J., BATEN L. (2008) Woorden in context - deel 2. De Boeck
- HILIGSMANN P., DEGRAVE P., VAN GOETHEM K., RASIER L. (2017) 100 fautes en néerlandais: les erreurs courantes des francophones. 2e édition. De Boeck Supérieur : Louvain-la-Neuve.
- HILIGSMANN, P. & RASIER, L. (2007). Uitspraakleer van het Nederlands voor Franstaligen (2e édition). Wolters Plantyn.
- SONCK G. (2018). Grammaire de l'étudiant. De Boeck supérieur.
- + diverses ressources online (audios, film, articles de presse...)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- les référentiels et programmes
- les documents déposés sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation, qui prendra la forme d'un examen mixte (examen écrit et examen oral), portera sur la maîtrise des compétences travaillées, ainsi que sur les démarches et outils didactiques vus en cours.

L'examen sera composé des parties suivantes:

- maîtrise de la langue (grammaire, vocabulaire, phonétique)
- compréhension à l'audition

- compréhension à la lecture
- expression écrite
- expression orale (incluant le volet didactique)

La non-présentation d'une des parties de l'examen sera notifiée d'un "PR".

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).